

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 OCTOBRE 2023
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2023-140

OBJET : Budget principal – Vote de la décision modificative N° 1 de l'exercice 2023

Membres en exercice	90
Présents titulaires	60
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	21
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	5

Présents :

Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Bernard GAUDIERE, Charles ASLANGUL représenté par Véronique CHEVILLARD, Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Marc BRETON représenté par Nadia LECUYER, Agnès CARPENTIER représentée par Germain ROESCH, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Michel DUVAUDIER représenté par Aurore THIROUX, Michel HERBILLON représenté par Bruno BORDIER, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Philippe LHOSTE représenté par Philippe DUBUS, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Mary France PARRAIN représentée par Olivier CAPITANIO, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Céline VERCELLONI représentée par Téo FAURE, Julien WEIL représenté par Florence CROCHETON-BOYER.

Absents :

Caroline ADOMO, Rodolphe CAMBRESY, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Catherine PRIMEVERT, Yann VIGUIE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

OBJET : Budget principal – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal approuvé par délibération n° DC 2023-28 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 7 février 2023,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget principal approuvé par délibération n° DC 2023-79 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 18 avril 2023,

VU le document budgétaire réglementaire M14 annexé, relatif au projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget principal présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis du Bureau du Territoire en date du 10 octobre 2023,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 12 octobre 2023 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal de l'exercice 2023 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement.....	1 725 409,00 €
* Section d'investissement.....	3 505 508,30 €
Total décision modificative (DM) n°1.....	5 230 917,30 €

ARTICLE 2 :

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement inscrites en dépenses nouvelles et figurant dans l'état de répartition des crédits de subventions (en annexe budgétaire IV-B1.7) pour l'exercice 2023 comme suit :

Nature 657341

Subvention 2023 Maisons-Alfort spectacle égalité Femmes-Hommes.....	1 000,00 €
Subvention 2023 Le Perreux spectacle égalité Femmes-Hommes	1 000,00 €

Nature 6574

Suppression subvention 2023 Les Petits Débrouillards (transfert en prestation)	-5 000,00 €
Suppression subvention 2023 Elles osent !	-5 000,00 €

Total subventions votées à la DM1 2023..... - 8 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231020-DC2023-140-BF
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

20/10/2023

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20231020-DC2023-140-BF
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023